

# Elections professionnelles CRIT INTERIM



## PORTEZ-VOUS CANDIDAT SUR LES LISTES CGT REPRESENTANTS AU COMITE D'ENTREPRISE ET DELEGUES DU PERSONNEL ! UN CHOIX ESSENTIEL !

### Elections professionnelles chez CRIT :

- **1<sup>er</sup> tour** le 03 décembre 2013.
- **2<sup>ème</sup> tour** le 20 janvier 2014.
- Ces élections permettront d'élire vos représentants au **Comité d'Entreprise**, ainsi que vos **Délégués du Personnel**
- **pour les quatre prochaines années.**

### CONDITIONS pour être candidat :

- Intérimaire : **900 heures de mission du 1<sup>er</sup> février 2012 au 31 juillet 2013** chez CRIT.
- Personnel Permanent, **1 an d'ancienneté** de façon continue ou discontinuée dans l'UES, avoir son contrat de travail en cours.
- La liste doit être présentée au plus tard le 31 octobre 2013.

La CGT CRIT, c'est avant tout des militants qui agissent tous les jours dans l'intérêt des salarié(e)s.

**VOTRE CHOIX SERA IMPORTANT ET DECISIF.**

La CGT, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans les Entreprises de Travail Temporaire, estime primordial d'avoir des élus en nombre et représentatifs de chaque catégorie de personnel, pour :

- ↯ Défendre les droits existants au sein de l'entreprise.
- ↯ Gagner des droits nouveaux et contribuer à améliorer les conditions de travail.
- ↯ Lutter contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.
- ↯ Faire appliquer l'égalité de traitement pour les intérimaires en mission.
- ↯ Défendre l'emploi chaque fois qu'il est menacé.
- ↯ Pour lutter contre les discriminations.
- ↯ Informer les salariés sur le déroulement des négociations, à tous les niveaux : entreprise, branche, formation professionnelle, protection sociale, droits sociaux des permanents et intérimaires et avoir les moyens de transmettre ces informations à tous.

Pour exercer votre(vos) mandats vous bénéficierez :

- d'un crédit d'heures de délégation, rémunéré comme temps de travail : **15 heures pour les élu(e)s D.P, 20 heures pour les élu(e)s C.E, que vous soyez en mission ou pas.**

- d'une garantie de mission prévue par accords de branche et d'entreprise, évitant que vous soyez discriminés du fait de votre ou vos mandats.

- d'une formation syndicale adaptée, sur les droits dans l'intérim et le rôle des élus, rémunérée comme temps de travail.

## DEVENEZ UN ACTEUR IMPORTANT EN REJOIGNANT LA LISTE DES CANDIDATS CGT

La CGT CRIT adhère à l'Union Syndicale de l'Intérim CGT (USI).

**L'Union Syndicale de l'Intérim CGT est l'organisation qui rassemble et organise tous les intérimaires et salariés permanents des entreprises de travail temporaire (ETT) syndiqués à la CGT.**

L'USI-CGT, présente chez MANPOWER, ADECCO, RANDSTAD, CRIT, START PEOPLE, SYNERGIE, SUPPLAY, APPEL MEDICAL, EXPECTRA, PEARL, RIVERCHELLES, ... à travers ses sections et syndicats d'entreprise, dispose d'un important réseau d'élus et de délégués.

**L'USI-CGT est la première organisation syndicale du secteur !**



## PAS FATIGUE D'ÊTRE UN BON CADRE ?

(Car pour la Direction, UN BON CADRE  
APPLIQUE ET FAIT APPLIQUER LES CONSIGNES,  
NE COMPTE PAS SES HEURES,  
EST TOUJOURS DE L'AVIS DE SA HIERARCHIE).

Les cadres ne sont que peu ou pas associés aux décisions stratégiques de la direction. Les cadres appliquent, et font appliquer les consignes de la Direction, en se taisant trop souvent.

Or, l'encadrement est un des atouts majeurs dont dispose notre pays pour sortir de la crise économique et de la tutelle de la Finance. La France a besoin de la contribution des cadres au collectif de travail et ils ont besoin d'organisations syndicales qui représentent et défendent leurs intérêts et leur rôle spécifique dans le monde du travail.

L'UGICT CGT CRIT est résolu à combattre l'idée selon laquelle les cadres ne doivent pas compter les heures et qu'ils seraient à la disposition des employeurs. Peu importe que la référence soit le jour, la semaine, le mois ou l'année, les cadres sont des salariés au même titre que les autres et leurs heures doivent être comptées.

L'UGICT CGT CRIT pense que la contribution des cadres aux stratégies économiques et sociales est un élément déterminant de la sortie de crise et de la construction d'une véritable démocratie sociale

## PRENEZ VOTRE PLACE DANS LE SYNDICAT, NE RESTEZ PAS ISOLE(E) !

### **A quoi servent les Instances Représentatives du Personnel ?**

#### **DELEGUE(E) DU PERSONNEL (DP)**

Votre rôle principal sera de représenter les salariés face à l'Employeur, et de porter à la connaissance de ce dernier les revendications individuelles et collectives.

Au sein d'une équipe de salariés intérimaires et permanents, vous veillerez au respect du Code du Travail et des Conventions Collectives, et vous soutiendrez les salariés lors d'éventuels conflits.

#### **MEMBRE DU COMITE D'ENTREPRISE (CE)**

Vous représenterez les salariés en prenant en compte leurs intérêts dans les décisions concernant :

- ✓ la gestion de l'entreprise et son évolution financière et économique.
- ✓ la situation de l'emploi et la formation professionnelle.
- ✓ la gestion des activités sociales et culturelles du CE.

### **CONTACTEZ VOS DELEGUES CGT DES MAINTENANT !**

**Marie LE MENEZ : 06 03 13 69 90 - Laurence CUTLER : 06 19 64 25 35**

**Christelle DEBRAY 06 19 64 26 22 - Mouez GDAIEM 06 48 30 89 29**



**Déclaration préalable de candidature CGT à retourner dans le plus bref délais**  
à l'USI-CGT – case 460 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex ☎ **01 48 18 84 16**  
Mail : [contact@usi.cgt.fr](mailto:contact@usi.cgt.fr) site Web : [www.usi.cgt.fr](http://www.usi.cgt.fr)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Agence : \_\_\_\_\_

Métier : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_  Intérimaire  Permanent

Je suis candidat :  DP  CE Signature \_\_\_\_\_